



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 avril 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	25	4	2	2

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir :

CHABANAT Christine donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, SIMON Isabel donne pouvoir à PERDUCAT Daniel, TERRIER Gilles donne pouvoir à BODIN Pascal

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

BIDAUD Jean-Michel, SERRU Marie Claire

Absents :

CAMBOU Stéphane, ROGER Edouard,

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

DELIBERATIONS

Délibération n° 29- 2018 : Fixation des Attributions de Compensation

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la CLECT s'est réunie le 22 mars 2018 pour évaluer les conséquences du transfert de la compétence tourisme et des charges liées au Syndicat Mixte Le Lac de Vassivière.

Considérant que le régime de fiscalité professionnelle unique implique que la Communauté de Communes perçoit l'intégralité de cette fiscalité. Il prévoit également que ce produit fiscal économique soit reversé à chaque commune, c'est l'Attribution de Compensation,

Considérant que cette Attribution est réduite des charges transférées afin que l'intercommunalité puisse en assurer le financement. Les calculs de transfert de charges interviennent à chaque transfert et sont figés dans le temps.

Considérant que l'évaluation de ces transferts, encadrée par le Code des Impôts, est réalisée au cours d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), où chaque commune est représentée. Le Conseil Communautaire a fixé le 01 mars sa représentation à un élu par commune.

Considérant que le rapport de la CLECT est soumis à l'approbation des conseils municipaux par délibérations concordantes et à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population).

Considérant que le rapport de la CLECT soumis ce jour au Conseil Communautaire a été adapté à l' (unanimité/majorité ? suivant le vote de la délibération précédente)

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER le nouveau tableau d'allocation de compensation de charges présenté ci dessous à compter du 1^{er} janvier 2018**

COMMUNE	Bases d'imposition 2004	TP Produit 2004 dont compensation. part salaires	Evaluation des charges nettes transférées	Allocation de compensation annuelle proposée
AUGNE	34 857 €	9 739 €	3 887,01 €	5 852 €
BEAUMONT DU LAC	126 313 €	31 124 €	56 579,00 €	-25 455 €
BUJALEUF	721 734 €	142 668 €	16 523,00 €	126 145 €
CHEISSOUX	17 909 €	4 711 €	5 937,00 €	-1 226 €
DOMPS	166 927 €	45 206 €	3 607,00 €	41 599 €
EYMOUTIERS	2 160 416 €	606 938 €	232 571,00 €	374 367 €
NEDDE	147 822 €	40 153 €	46 660,00 €	-6 507 €
PEYRAT LE CHÂTEAU	1 641 150 €	483 871 €	140 180,00 €	343 691 €
REMPNAT	33 473 €	8 671 €	6 306,00 €	2 365 €
ST AMAND LE PETIT	7 098 €	2 094 €	4 870,00 €	-2 776 €
STE ANNE ST PRIEST	0 €	0 €	3 942,00 €	-3 942 €
ST JULIEN LE PETIT	405 673 €	113 984 €	10 75,00 €	103 009€

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 20 avril 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

Publié le : 04/05/18

